

# Annexe 1 du règlement intérieur

## Charte d'utilisation du multimédia

La mise à disposition du grand public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public de la **Médiathèque du Perche & Haut Vendômois (Fréteval)** et de la **Bibliothèque du Perche & Haut Vendômois (Droué)** afin d'élargir les ressources documentaires disponibles, mais aussi de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser ces nouvelles technologies.

Leur utilisation est soumise au respect des règles de la présente Charte ainsi qu'au règlement intérieur commun de la **Médiathèque du Perche & Haut Vendômois** et de la **Bibliothèque du Perche & Haut Vendômois**.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- > L'utilisation des ordinateurs est **gratuite et accessible à tous**, aux heures d'ouverture des bibliothèques.
- > Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs. Pour les enfants, **il faut être âgé de plus de 8 ans ou être accompagné d'un adulte**, sauf cas exceptionnel dans le cadre d'un projet éducatif, avec des établissements scolaires ou centres de loisirs.
- > Toute demande d'utilisation d'un poste doit se faire auprès du personnel d'accueil.
- > L'utilisation des postes est limitée à 1 heure en cas d'affluence. Il est possible de réserver un poste auprès du personnel.
- > L'utilisateur doit signaler tout problème au début de l'utilisation du poste informatique. Seul le personnel est autorisé à intervenir en cas de panne sur le poste informatique.
- > L'introduction de clé USB, ou tout autre support personnel sera automatiquement précédée d'une analyse à l'antivirus et pourra donner lieu, si nécessaire, à la destruction du fichier incriminé.
- > Les photocopies et les impressions sont autorisées pour un usage privé et sont payantes. Des informations trouvées sur Internet ou tout document réalisé à partir des logiciels de traitement de texte peuvent également être imprimées
- > Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire .

### UTILISATION DU Wifi SUR SON MATERIEL PERSONNEL

- > Les établissements proposent un accès Wifi. Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels et logiciels lui permettant d'utiliser ce service et de s'assurer de la sécurité et de la protection de ces équipements.

> A la **Médiathèque du Perche & Haut Vendômois (Fréteval)**, l'utilisateur doit demander au personnel d'accueil un code de connexion personnalisé qui lui sera remis après s'être identifié. Ce code est valable, pour la durée d'un jour, d'une semaine ou d'un mois, au choix.

> La connexion est autorisée avec les mêmes règles et filtrages que les postes mis à disposition directement par les établissements.

### UTILISATION D'INTERNET

- > Les établissements préviennent leurs usagers que les informations disponibles sur Internet peuvent être de nature choquante. Les bibliothèques ne peuvent être tenues pour responsables de leur contenu.
- > L'utilisateur s'engage à ne pas consulter des sites ou des documentaires de nature pornographique, discriminatoire ou illégale. L'incitation à la haine raciale, la pédophilie et l'apologie de la violence est strictement interdite
- > Les usagers s'engagent à respecter le droit d'auteur des œuvres consultées sur Internet, c'est-à-dire à ne pas les reproduire sans leur accord et sans mention de leur nom (que la reproduction soit partielle ou totale, gratuite ou non), à ne pas diffuser des informations appartenant à des tiers sans leur autorisation, et dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers.
- > L'utilisation de messageries en ligne gratuites est autorisée dans le strict cadre légal.
- > Les établissements n'assument aucune responsabilité sur les services accessibles par Internet et n'exercent aucun contrôle, de quelque forme que ce soit, sur la nature ou les caractéristiques des données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de ses postes informatiques.
- > La responsabilité des bibliothèques ne pourrait être mise en cause du fait de la nature du réseau Internet, et en particulier, de ses performances techniques, des temps de réponse, pour consulter, interroger ou transférer des informations et des éventuelles déconnexions en cours d'utilisation.
- > Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données. La responsabilité des établissements ne pourra être mise en cause.
- > D'une manière générale, l'utilisateur s'engage à ne pas effectuer tout acte assimilé à du piratage ou du vandalisme informatique.

# Annexe 1 du règlement intérieur

## CHARTRE D'UTILISATION DU MULTIMEDIA

> En cas de problèmes liés à la sécurité des installations, le personnel des bibliothèques peut être amené à accéder à tout ou partie des fichiers utilisateurs, à surveiller les activités d'un ou plusieurs utilisateurs ou à intervenir dans le déroulement d'une tâche.

> Le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou qui ne respecterait pas les règles édictées par la présente charte.

### UTILISATION DES TABLETTES NUMERIQUES

> Leur utilisation nécessite l'acceptation des conditions de l'annexe de la **Charte de consultation des tablettes numériques**.

### ATELIERS MULTIMEDIA

Dans les établissements, l'accès aux ateliers multimédia est accessible aux adhérents. A la **Médiathèque du Perche & Haut**

**Vendômois**, les ateliers sont animés par des bénévoles qualifiés les mercredis et vendredis après-midi de 14h30 à 17h30 (hors vacances scolaires). A la **Bibliothèque du Perche & Haut Vendômois**, les ateliers sont animés par un animateur multimédia. Les réservations se font sur place ou par téléphone aux heures d'ouverture. À partir de 15 minutes de retard, la réservation s'annule.

### CADRE LEGAL - SANCTIONS

> Le non respect de ces règles peut entraîner la suspension ou la suppression du droit d'utilisation du multimédia, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la **Médiathèque du Perche & Haut Vendômois** et de la **Bibliothèque du Perche & Haut Vendômois**. Le personnel pourra par ailleurs dénoncer toute consultation illicite aux autorités compétentes d'après l'article 227-24 du Code pénal punissant ce type d'infraction.

> La présente charte sera affichée en permanence à la **Médiathèque du Perche & Haut Vendômois** et à la **Bibliothèque du Perche & Haut Vendômois**, et consultable à tout moment par les usagers. Elle sera remise lors de l'inscription, à chaque usager qui déclarera par écrit sur le bulletin

Je soussigné (e) .....

" déclare avoir pris connaissance des conditions décrites dans la Charte d'utilisation du multimédia "

*Signature avec mention "Lu et approuvé"*

Le.....à .....

### Autorisation parentale pour les mineurs de plus de 8 ans:

Je soussigné (e) .....

Père Mère Tuteur

Adresse : .....

Tél : .....

"Déclare avoir pris connaissance de la présente Charte et autorise mon enfant désigné ci-dessous à utiliser le matériel multimédia "

Nom : .....

Prénom : .....

Né(e) le ...../...../.....

Le.....à .....